







**Projet :** « Contribution à la souveraineté alimentaire à travers une gouvernance durable de l'eau avec une perspective de genre - SAGE, dans la commune de Guédé Village ». (SENEGAL) \_Generalitat Valenciana 2023\_ Diputació de València 2023

# TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) POUR LE RENFORCEMENT DE CAPACITÉ DES POPULATIONS DE DIAMA ALWALY, KORKADIE, LERABE ET GUEDE VILLAGE SUR LA GOUVERNANCE DE L'EAU

## **INTRODUCTION:**

Depuis plus de 40 ans Enda Pronat s'est engagée dans la promotion de l'agroécologie dans les zones rurales du Sénégal les plus affectées par les conséquences de la révolution verte, à savoir : les Niayes, la Vallée du Fleuve Sénégal, le bassin arachidier et le Sénégal oriental. Elle mène depuis les années 90, avec des moyens très limités et sur des aménagements sommaires, la recherche-action pour l'adoption des pratiques agroécologiques avec des groupements de femmes et des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) mixtes autour des cultures maraîchères et de la riziculture dans la commune de Guédé Village en vue d'atténuer l'utilisation des produits agrochimiques promus par le système d'agriculture conventionnelle. Son intervention dans le processus de la transition agroécologique s'appuie sur l'étroite collaboration avec des partenaires institutionnels, techniques et financiers de la recherche et du développement.

C'est présentement le cas de l'ONG Solidaridad Internacional del País Valenciano (SIPV) qui est une organisation espagnole à but non lucratif. Sa première collaboration avec Enda Pronat a commencé en 2018. Ainsi, la commune de Guédé Village, à l'instar d'autres zones irriguées de la Vallée du Fleuve Sénégal, présente un fort potentiel agricole, les exploitations familiales sont confrontées à plusieurs contraintes relatives à la productivité. Pour les systèmes de cultures irriguées les contraintes se situent entre autres dans les faibles superficies de terres aménagées, les mauvais aménagements sommaires et les difficultés liées à l'accès à l'eau d'irrigation. Concernant les systèmes des cultures de décrue dans les plaines inondables et sur les berges à pente douce, la principale contrainte est la gestion et le maintien de la crue pour une hauteur et durée adéquate qui nécessite des infrastructures combinées à des règles et concertations communautaires au sein et entre les villages. Il en est de même pour la gestion des mares dépendant des crues et leur exploitation pérenne dans le waalo. Les mares

temporaires du Diéri présentent encore des disponibilités en eau beaucoup plus volatiles nécessitant une réflexion et concertation particulière des communautés.

C'est dans ce cadre qu'Enda Pronat en partenariat avec Solidaridad Internacional del País Valenciano (SIPV), et l'appui financier de la « Generalitat Valenciana (GVA) », sont en train de mettre en œuvre un projet de « contribution à la souveraineté alimentaire par la gouvernance durable de l'eau dans une perspective de genre –SAGE, dans la commune de Guédé Village ». Ce projet intervient dans trois terroirs à savoir Diama Alwaly avec son hameau de Korkadié, Lérabé et Guédé village. Il vise de façon générale à contribuer à la souveraineté alimentaire à travers une gouvernance durable des ressources naturelles. C'est spécifiquement un projet pour promouvoir la gouvernance durable de l'eau dans la commune de Guédé Village, avec une perspective de genre. Ainsi, le renforcement des capacités des communautés locales est essentiel pour leur permettre de participer activement à la gestion de cette ressource, conformément aux principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Dans ce cadre, le présent recrutement vise à mobiliser un(e) consultant(e) pour former les populations sur les principes de gouvernance de l'eau.

## I. OBJECTIFS ET DESCRIPTION DE LA MISSION :

# Objectif général:

L'objectif général est d'accompagner les différents acteurs des terroirs de Diama Alwaly avec son hameau de Korkadié, Lérabé et Guédé village à une utilisation efficiente et rationnelle des ressources en eau et la préservation des écosystèmes.

## Objectifs spécifiques :

- Accompagner les populations à créer ou à redynamiser les comités de gestion de l'eau dans chaque village;
- Mettre en place avec la population des différents villages un comité inter-villageois pour la gouvernance de l'eau;
- Renforcer les connaissances des membres du comité inter-villageois sur la gouvernance de l'eau ;
- Accompagner les populations locales dans la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de gouvernance de l'eau;
- Accompagner les populations à élaborer des conventions sur la gouvernance durable de l'eau.

## II. METHODOLOGIE:

Il sera réalisé 8 sessions de concertation villageoise et 4 sessions de formation du comité inter-villageois sur la gouvernance de l'eau. Les services techniques (SAED, Eaux et Forêts,

Service de pêche, etc.) et le conseil municipal de Guédé village, notamment sa commission environnement seront impliqués aux concertations. Le/la consultant(e) disposera d'une période de 6 mois pour tenir les concertations et sessions de formation. La mission va se dérouler en trois étapes :

<u>lière</u> <u>étape</u>: Dans le cadre de cette mission, le/la consultant(e) va proposer un/des outil(s) d'animation lors des concertations participatives et inclusives pour identifier et définir les problèmes liés à la gouvernance de l'eau. Les outils du/de la consultant(e) doit permettre de simuler les effets des règles de gestion de l'eau en lien avec les infrastructures actuelles ou futures. Cela va permettre de proposer des solutions opérationnelles de nature politique, technique ou organisationnelle permettant de gérer les risques et visant à relever un ou plusieurs défis des secteurs eau, alimentation et environnement dans les terroirs de Guédé Village, Diama Alwaly et Lérabé. Ainsi, deux (2) sessions de concertation villageoises seront tenues au niveau de chaque village afin de développer une compréhension des enjeux posés par l'imbrication des problèmes d'alimentation (agriculture, élevage, pêche,...) et de préservation des écosystèmes aquatiques, et d'identifier des solutions holistiques et innovantes avec les différentes parties prenantes.

<u>2<sup>ième</sup> étape</u>: Partant des sessions de concertation villageoises, l'équipe de Enda Pronat en relation avec le/la consultant(e), va procéder à la mise en place ou la redynamisation des comités de gestion des ressources naturelles existants au niveau de chaque village et la mise en place d'un comité inter-villageois pour la gouvernance de l'eau. Ce comité multi-acteurs fonctionnera comme un mécanisme opérationnel dans les différents terroirs d'intervention du projet SAGE. Il sera composé de 30 personnes dont 25% de femmes au moins. Il s'agira de 20 représentants des groupes de producteurs (détenteurs de droit), 6 détenteurs d'obligations et 4 détenteurs de responsabilités. Le/la consultant(e) va fournir un guide de mise en place d'un comité de gouvernance de l'eau, les critères de choix des membres ainsi que leurs rôles et responsabilités.

<u>3</u>ième <u>étape</u>: La dernière étape concerne les quatre (4) sessions de formation des membres du comité inter-villageois en matière de gouvernance de l'eau. Ces formations sur la gouvernance sensible au genre aborderont également de manière spécifique l'importance de la participation des femmes à la prise de décision réelle dans la sphère publique et, dans ce cas particulier, dans la gestion des ressources en eau. Le/la consultant(e) va proposer des modules

sur la gouvernance de l'eau. Il/elle doit prendre en compte dans ses modules les outils de gestion des ressources déjà existants comme la charte du domaine irriguée de la Vallée du Fleuve Sénégal, le POAS, la gestion et maintenance des écosystèmes aquatiques, etc.

#### III. RESULTATS ATTENDUS:

- Les populations ont compris les enjeux posés par les pratiques sur les ressources en eau;
- Le comité inter-villageois est formé sur la gouvernance de l'eau et les membres restituent les formations au niveau de leurs villages ;
- Les villages de Diama Alwaly, Guédé village et Lérabé élaborent des règles consensuelles pour la gestion des ressources en eau (mares, aires des cultures de décrue, périmètre hydroagricole,...);
- Les acteurs locaux sont organisés pour le suivi et le contrôle de l'application des règles (commission de gestion de l'eau d'irrigation, comité villageois de gestion des ressources naturelles, comité inter-villageois sur la gouvernance de l'eau,...);

#### IV. LIVRABLES:

Le/la consultant(e) devra fournir les livrables suivants :

- La note d'orientation méthodologique ;
- Les modules de formation, partagés avec Enda Pronat pour observation et validation ;
- Un rapport détaillé des concertations et formations contenant les thématiques abordées, les leçons apprises et les recommandations.

## V. HONORAIRES:

Le/la prestataire soumettra une offre technique et financière pour ses frais d'honoraires. Les frais de reprographie des supports et de prise en charge des participants seront assurés par Enda Pronat.

NB : les honoraires seront débités de 5% représentant le coût des impôts à verser aux services étatiques concernés. Les modalités de paiement seront de :

- 60 % à la signature du contrat ;
- 40 % à la transmission du rapport final.

## VI. PROFIL DU FORMATEUR:

Le/la formateur (trice) doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau minimum BAC + 4 génie rural, géographie et tout domaine similaire. Il devra présenter les compétences suivantes :

- Avoir des compétences sur la gouvernance de ressources naturelles ou de l'eau en particulier ;
- Une expérience significative de la formation des adultes ;
- Une bonne connaissance des enjeux de l'eau et des défis de la gestion des ressources en eau dans la zone
- Une bonne connaissance de la gestion de l'irrigation et de la GIRE
- Expérience avérée (au moins 5 ans) en tant que formateur-trice sur les questions liées à la gouvernance de l'eau
- Expérience dans la conception des modules de formation avec des supports pédagogiques adaptés aux besoins de renforcement de capacités ;
- Bonne connaissance de la zone d'intervention (Commune de Guédé village, département de Podor)
- Parler couramment le français et le poulaar. Le/la consultant(e) qui ne maîtrise pas langue poulaar doit prendre en compte un traducteur dans son offre.

## VII. CONDITIONS ET CONTENU DE L'OFFRE :

Le/la formateur (trice) signera un contrat de prestation de services avec Enda Pronat. Les prestataires souhaitant soumettre une offre pour cet appel sont invités à présenter leurs propositions techniques et financières comprenant les éléments suivants :

- **Une proposition technique :** résumé de la méthodologie précisant la compréhension des objectifs et attentes de cette formation et proposer des modules adaptés aux attentes de ces sessions de formations.
- Un chronogramme détaillé des sessions de concertations et de formation.
- Une proposition financière détaillée en FCFA (Déplacement, Hébergement, Communication et Motivation);
- Un CV détaillé accompagné des attestations légalisées de diplômes ;

Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou passeport ;

## VIII. DATE LIMITE DU DEPOT DES OFFRES:

Toutes les offres devront être envoyées au plus tard le 30 novembre 2024 par courrier électronique à Enda Pronat, sous l'objet « Consultant (e) pour la formation sur la gouvernance de l'eau\_DIVAL\_GVA23 » aux adresses suivantes : pronat@endatiersmonde.org; senegal@solidaridadpv.org